
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouvrages de lutte contre les inondations sur le hameau « Le Givout »

Communauté de communes Campagne de Caux

Il sera procédé **du jeudi 7 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018 inclus**, soit pour une durée de trente jours, à une enquête publique concernant la création d'ouvrages de lutte contre les inondations sur le hameau « Le Givout ».

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Bréauté.

Cette enquête porte sur les autorisations et déclarations visées à l'article R 214-1 du code de l'environnement et relatives aux rubriques **2. 1. 5. 0.** et **3. 2. 3. 0.** et sur une déclaration d'intérêt général.

Le projet consiste en la réalisation d'aménagements de lutte contre les inondations sur le hameau « Le Givout ». Ces ouvrages comprennent le réaménagement du bassin de rétention en amont du hameau, le curage des trois mares existantes au cœur du hameau, la mise en place de dispositifs de régulation et de surverse en sortie de bassin de rétention amont et en sortie de mares, le réaménagement de la continuité hydraulique entre les mares et la bétoire à l'aval.

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation et de déclaration d'intérêt général est la préfète du département de la Seine-Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés à la mairie de Bréauté où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de ses bureaux au public.

Le dossier pourra également être consulté en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Alain Février, ingénieur environnement industriel, retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Bréauté aux jours et heures suivants :

- jeudi 7 décembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- jeudi 14 décembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 5 janvier 2018 de 14 heures à 17 heures

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Bréauté - 15 Place Suchetet – 76110 Bréauté
- par voie électronique, à l'adresse : commune-de-breaute@orange.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Bréauté.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de la Communauté de communes Campagne de Caux – ZA Route de Bolbec – 76110 Goderville (tel : 02 35 29 65 85).

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Bréauté et à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune de Bréauté.